



# Trucs et Astuces. Que faire en cas d'Incendie?

**Votre bâtiment vient de partir en fumée partiellement ou totalement....**

**La foudre est tombée sur votre maison...**

**Votre cheminée s'est embrasée et les flammes ont emporté votre toiture...**

**En plus d'avoir subi une *perte émotionnelle*, vous avez perdu vos biens *matériels*, et maintenant, *sans répit*, vous allez devoir gérer la *lourde charge administrative et technique* de votre sinistre afin de *préserver votre patrimoine*. Ceci vous devrez le faire face à tout une série d'intervenants aguerris qui n'ont pas forcément le même intérêt que vous.**

**Voici comment procéder:**

# Comment déclarer son sinistre?

## Vous avez un courtier/un agent d'assurances?

- **Avertissez votre intermédiaire en assurances et demandez lui de déclarer officiellement votre sinistre à votre Compagnie d'Assurances.**
- **Il pourra également faire envoyer un expert d'assuré d'Expert-Bel pour vous accompagner et vous assister immédiatement.**
- **Enfin, Votre producteur d'Assurances obtiendra certainement qu'un délégué de la Compagnie vous rende visite rapidement pour procéder à la mise en place des premières mesures d'urgence (déblais, conservation, avance...)**

## Vous n'avez pas de courtier/agent d'assurances?

**Il y a plusieurs moyens de déclarer son sinistre:**

- **Soit vous demandez à Expert-Bel de vous aider pour cela,**
- **Soit vous pouvez le faire vous même.**

**Si vous désirez le faire vous-même, en fonction de votre contrat, vous pouvez déclarer votre sinistre:**

- **En ligne en recherchant l'onglet déclaration de sinistre dans le site internet de votre Compagnie d'Assurances**
- **Par téléphone. Vous trouverez ce numéro de téléphone sur votre contrat ou sur internet ou bien en appelant la personne qui vous a vendu votre police**
- **Via une application prévue à cet effet par votre Compagnie à télécharger dans l'apple store ou dans l'android store.**



**EXPERT-BEL**  
EXPERTISEURS DE DOMMAGES  
DÉFENSEURS DES SINISTRÉS



# Vous avez besoin d'une assistance urgente?

Via votre courtier, **Expert-Bel** ou directement par vous-même, **contactez l'assistance** de votre assurance. vous trouverez leurs numéros ci-dessous.

En fonction de votre contrat, si votre bâtiment est devenu inhabitable, **vous pourrez demander:**

- à être relogé,
- que vos enfants soient pris en charge,
- que vos animaux domestiques soient gardés,
- une première avance de fonds,
- à mettre en place certaines mesures pour sécuriser votre bâtiment et préserver ce qui peut être encore sauvé,
- une assistance psychologique
- ...

Voici les **coordonnées téléphonique** des services d'assistance des principales Compagnies d'Assurances en Belgique:

Aedes: 02 / 642 45 03

AG Insurance/ BNP : 0800/96 050

Allianz : 02/ 773 62 40: Home Plan

: 02/ 773 61 37: Home Plan Xpert

Athora : 02/ 533 79 39

Axa : 02/550 05 55

Belfius : 02/ 286 70 00

Cbc : 0800/ 629 75

Ethias : 04/220 30 40

ING – NN Group : 02/550 06 0

La Baloise : 03/870 95 70

P&V : 02/229 00 10

Vivium: 02/406 30 00



## Trucs et Astuces

- Prenez le plus de **photos** possibles du sinistre. cela pourra servir par la suite pour justifier votre dommage et pouvoir être mieux indemnisé
- Si vous êtes **locataire** ou occupant, avisez également votre propriétaire le plus vite possible
- **Ne pas faire disparaître** les biens ni modifier les lieux afin de prouver votre dommage
- Afin d'obtenir la juste indemnisation de tous vos dommages, vous ne devez rien oublier de réclamer. En effet, si vous oubliez de réclamer quelque chose, il est peu probable que votre Compagnie vous le rappelle. Votre indemnité dépendra donc de la **bonne préparation** de votre dossier de justificatifs:
  - Demandez un **devis détaillé** à un entrepreneur enregistré pour remettre le bâtiment dans lequel il était avant le sinistre.
  - Préparez si possible un **inventaire** de ce qui a été endommagé en tout ou en partie dans le sinistre. Y joindre la valeur de chaque objet et leur âge pour ce qui est des électros et si possible préparer les factures d'achat de ces objets. Pour faire ce travail, fonctionnez méthodiquement, pièce par pièce, afin de ne rien oublier.

# Trucs et Astuces

- Calculez précisément **le nombre d'heures que vous passez** à prendre des mesures de préservation et de sauvetage de vos biens.
- Demander **un devis détaillé n'est souvent pas suffisant**. En effet, celui-ci ne comprendra pas les garanties complémentaires, optionnelles ou légales auxquelles vous avez droit (chômage immobilier, frais d'expertises, pertes indirectes, remise du bâtiment aux normes, réversibilité,...). Pour savoir quelles garanties réclamer, vous devez vous munir et parcourir les conditions particulières et générales de votre contrat d'Assurances ou faire appel à Expert-Bel qui avec pleins d'autres astuces encore vous fera ce travail.
- **Le saviez-vous? Pour bien d'autres trucs encore** et si vous désirez être accompagné dans le règlement de votre sinistre de A à Z, vous pouvez **opter pour la tranquillité et confier ce travail à un professionnel**. De plus, il vous obtiendra probablement une **meilleure indemnisation** et il sait ce qu'il faut faire pour que **vous soyez rapidement indemnisés**. Enfin, le coût de ce professionnel est **pris en charge jusqu'à 100%** en fonction de votre contrat? Pour plus d'informations n'hésitez par à **contacter Expert-Bel**



**EXPERT-BEL**  
EXPERTISEURS DE DOMMAGES  
DÉFENSEURS DES SINISTRÉS

**Contact:**

**24h/24, 7j/7**

**064/312 312**

**expertbel@expertbel.be**